

Portail des téléservices

Ayez le réflexe, cliquez !

 **LES
AGENCES
DE L'EAU**

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE PORTAIL DES TÉLÉSERVICES DES AGENCES DE L'EAU


Les redevances sont établies en application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006. Les redevances forment les budgets des agences de l'eau qui leur permettent d'intervenir pour protéger les ressources en eau en accordant des aides aux collectivités, aux industriels, aux agriculteurs, aux associations pour mieux lutter contre la pollution des eaux, protéger la santé, préserver la biodiversité et garantir la disponibilité de la ressource en eau.

Télédéclaration de vos redevances et de vos primes

Ce service facilite la transmission d'informations vers votre agence de l'eau. Il vous permet de remplir ou modifier votre déclaration de redevance(s) directement en ligne.

Identifiant

Mot de passe

 Aide à la connexion

Mot de passe oublié

 **CONNEXION**

Paiement en ligne de vos titres



Agriculteur, industriel

je télédéclare en quelques clics
<https://teleservices.gouv.fr>
simple rapide

Simple

Étape 1 : Je me connecte avec mon identifiant et mon mot de passe.



Si la connexion échoue, je vérifie que j'ai bien saisi les caractères en majuscules et que mon navigateur est compatible.

En quelques clics

Étape 2 : J'accède à mes formulaires "À DÉCLARER" et je peux consulter à tout moment les notices explicatives correspondantes.

riel ou collectivité :

s clics à l'adresse suivante :


lesagencesdeleau.fr

de sécurisé

Rapide

Étape 3 : Je télédeclare et sauvegarde mes données sur chaque onglet



 Je vérifie les informations générales et je veille à signaler tout changement de situation ou d'adresse en cliquant sur le bouton :

→ Signaler une modification

Sécurisé


Étape 4 : Je vérifie et corrige si besoin mes données et je valide ma télédéclaration avant le 31 mars.

Je reçois un accusé de réception par courriel.

Ma télédéclaration a été prise en compte.

Formulaire général prélèvement

 VALIDÉ

 Si je sauvegarde sans valider ma télédéclaration, le formulaire reste «**EN COURS**». Il n'est pas pris en compte et je peux y revenir ultérieurement.

Formulaire général prélèvement

 EN COURS

Agriculteur ou industriel : je peux payer en ligne


Paiement en ligne de vos titres

Ce nouveau service de paiement par CB (**exclusivement pour les payeurs des agences Rhin-Meuse et Loire Bretagne**) vous permet de régler vos titres reçus par courrier et visualiser vos paiements effectués en ligne.

Votre agence de rattachement	Année d'exercice du titre (AAAA)
Votre référence client (7 chiffres)	Référence du titre (7 caractères)

➔ CONNEXION

Pour plus d'informations :

- J'ai une question technique :
j'appelle le numéro vert  **N° VERT 0 805 69 38 38**
- J'ai une question sur ma déclaration :
je contacte mon interlocuteur habituel à l'agence de l'eau

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon - CS 36339 - 45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
www.eau-loire-bretagne.fr